

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
04 13 31 22 72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**OBJET : Actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif, le Département a voté une autorisation de programme de 800 000 € (programme n° 10281) dans le cadre du programme départemental d'hydraulique agricole.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour répartir les crédits.

La modernisation des réseaux hydrauliques, en permettant aux agriculteurs d'avoir une gestion de l'eau plus performante, contribue au maintien d'un territoire à vocation agricole.

Les enjeux liés à l'hydraulique agricole rejoignent également les objectifs posés en terme d'aménagement du territoire : contribuer à assurer dans les meilleures conditions l'alimentation en eau potable, l'irrigation et la prévention des inondations.

Ainsi, depuis 1990, le Département s'est engagé progressivement dans la mise en place d'une véritable politique de l'eau concertée, en partenariat financier avec l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau.

Les projets de confortement de canal présentés par les gestionnaires de canaux s'intègrent la plupart du temps dans le cadre de schémas directeurs.

Depuis cette année, les investissements en matière d'irrigation agricole font l'objet de réponses à appels à projet au titre du FEADER, pour lesquels le taux maximum de subvention publique de 80 % ne peut être obtenu qu'avec un financement complémentaire du Département. A ce jour, 6 dossiers de réponse aux appels à projet ont été déposés pour une subvention départementale sollicitée de 1 184 219 € qu'il faudra sans doute répartir sur plusieurs exercices budgétaires. Or, les réponses aux appels à projets européens lancés en avril sont à peine au stade de l'instruction administrative à la Région ; compte tenu de la nécessité impérieuse de caler nos financements avec les fonds européens et régionaux afin de respecter les plafonds d'aide publique et les assiettes éligibles, nous ne sommes pas en capacité, à ce jour, de proposer une répartition au titre de la modernisation des réseaux d'irrigation agricole.

En revanche, nous avons été saisis de deux dossiers concernant les réseaux d'écoulement et d'assainissement des terres dans l'ouest du département. Ce type de projet, non éligible au FEADER, peut être néanmoins cofinancé par la Région à hauteur de 20 %, le Département pouvant intervenir en l'espèce à son taux maximum soit 40 %.

Le Syndicat Intercommunal Vigueirat-Vallée des Baux (projet n° AC 009781) avait été financé en 2017 pour une première phase de maîtrise d'œuvre concernant la réfection du canal du Vigueirat à Saint-Etienne-du-Grès. Aujourd'hui, le syndicat nous sollicite pour la phase de travaux qui consiste, sur le secteur dit de Laurade, à conforter le canal fortement dégradé par des enrochements et un reprofilage de berges, afin de prévenir tout risque d'inondation.

Aussi, je vous propose d'intervenir à hauteur de 40 % soit 50 768 € au profit du Syndicat Intercommunal Vigueirat-Vallée des Baux pour un montant d'investissement s'élevant à 126 920 € sur le secteur de Laurade.

Par ailleurs, l'ASA du canal de Fumemorte (sise au Syndicat Mixte de Gestion des ASA du Pays d'Arles – Pavillon du canal – Chemin de Barriol – Cs 30181 – 13637 ARLES Cédex- Président : Olivier ROLLIN) qui gère un réseau d'assainissement des terres en Camargue avec pour exutoire l'Etang du Vaccarès, souhaite engager un schéma directeur visant à réaliser un état des lieux de ses ouvrages et à élaborer un programme pluriannuel de travaux en lien avec les acteurs du territoire et prenant en compte les enjeux hydrauliques et environnementaux.

Au vu des arguments qui précèdent, je vous propose d'intervenir à hauteur de 40 % soit 22 200 € au profit de l'ASA du canal de Fumemorte pour un coût de schéma directeur s'élevant à 55 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL